

ARRÊTÉ DE VOIRIE PORTANT ALIGNEMENT

Le Maire de Saint-Vincent-Rive-d'Olt

Vu la demande en date du 6 octobre 2022 par laquelle Monsieur Frédéric BONNET, géomètre, demeurant 129 Boulevard Gambetta __ 46 000 CAHORS, pour le compte de Madame SOULIGNAC, du domaine public appartenant à la Commune de Saint-Vincent-Rive-d'Olt au droit de la parcelle cadastrée AV 180 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983 ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu l'état des lieux,

ARRETE

Article 1 - Alignement

La limite de propriété est déterminée par la borne OGE 1

Le plan ci-annexé, dressé le 12/10/2022, par le Géomètre-Expert soussigné sous la référence B22171_A permet de repérer sans ambiguïté la position des limites et des sommets définies par le présent procès-verbal.

Article 2 - Responsabilité

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 3 - Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le Code de l'urbanisme notamment dans ses articles L.421-1 et suivants.

Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

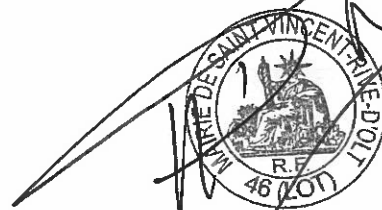
Article 4 - Publication et affichage

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Saint-Vincent-Rive-d'Olt.

Article 5 - Recours

Conformément à l'article R.102 du Code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Saint-Vincent-Rive-D'Olt
Le 21 octobre 2022
Le Maire, Raoul DEBAR



Diffusion :

- Le bénéficiaire pour attribution ;
- La commune de Saint-Vincent-Rive-d'Olt pour affichage.

Annexes :

Plan de l'alignement